

Conseil de Communauté

Délibération n°312021

Jeudi 25 mars 2021 – 16h00



www.paysdelunel.fr

L'an deux mille vingt-et-un et le 25 mars à 16 heures, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saussines, sous la présidence de monsieur Pierre Soujol, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : M. Loïc FATACCIOLI, Mme Karine NADAL, MM. Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Pierre SOUJOL, Mmes Véronique MICHEL, Paulette GOUGEON, MM. Pascal CHABERT, Jean-Pierre BERTHET, Mme Sylvie THOMAS, MM. Laurent GRASSET, Michel CRECHET, Noureddine BENIATTOU, Cyril BARBATO, Mmes Isabelle AUTIER, Danielle RAZIGADE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Norbert TINEL, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, M. Florian TEMPIER, Mme Julie CROIN, MM. David COULOMB, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, MM. Laurent AJASSE, Christophe CALVET, Pierre GRISELIN, Mmes Martine DUBAYLE-CALBANO, Isabelle DE MONTGOLFIER, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

Absents Représentés : M. Laurent RICARD représenté par Patrick MARY, M. Stéphane DALLE représenté par Pierre SOUJOL, Mme Catherine MOREL-SAVORNIN représentée par Paulette GOUGEON, Mme Viviane BONFILS représentée par Paulette GOUGEON, M. Michel GALKA représenté par Michel CRECHET, M. Stéphane ALIBERT représenté par Laurent GRASSET, Mme Marie PAPAIX représentée par Jean-Pierre BERTHET, Mme Annabelle DALLE représentée par Jérôme BOISSON, Mme Nouria DERDOUR représentée par Noureddine BENIATTOU, Mme Julia PLANE représentée par Claude CHABERT, Mme Marie PELLET-LAPORTE représentée par Fabrice FENOY, M. Francis GARNIER représenté par Pierre GRISELIN, M. Hervé DIEULEFES représenté par Laurent AJASSE, et Mme Joëlle RUIVO représentée par Laurent AJASSE.

Secrétaire de séance : M. Patrice Speziale.

Objet : Budgets Annexes – Vote des Comptes Administratifs 2020

Monsieur Denis Devriendt, Vice-président délégué aux Finances, expose au conseil que celui-ci est amené à se prononcer sur l'approbation des Comptes Administratifs des Budgets Annexes de la Communauté de Communes au titre de l'exercice 2020.

Budget Annexe Pôle Entreprendre

Le résultat de clôture de ce budget annexe est de 35 485,24 €, hors restes à réaliser (auquel il convient de déduire 4 166,67 € de restes à réaliser pour 2020). L'année budgétaire 2020 est caractérisée par la crise économique qui a touché les entreprises hébergées par le Pôle Entreprendre entraînant la décision d'exonérer une partie des loyers de l'année considérée. En outre, le Pôle Entreprendre a lancé en 2020 la 1^{ère} édition des « Trophées économiques du Pays de Lunel » qui a vu le soutien de trois entreprises lauréates, et qui se poursuivront en 2021. Il est rappelé que ce budget aura été financé à hauteur de 50 000 € en 2020 par le Budget Principal de la Communauté de Communes.

Budget Annexe Hôtel d'entreprises

Le résultat de clôture de ce budget annexe est de 17 772,89 €, sans restes à réaliser en investissement. Ce budget annexe n'a pas connu d'évènement marquant en 2020. Il est rappelé qu'une entreprise est

aujourd'hui locataire de ce bâtiment au 2^{ème} étage, avec le Conseil Départemental, tandis que l'association du PLIE Est Héraultais est installée au 1^{er} étage et le Centre Intercommunal d'Action Sociale au rez-de-chaussée. Le Budget Principal de la CCPL a financé ce budget à hauteur de 25 000 € en 2020.

Budget Annexe Ateliers relais

Le résultat de clôture de ce budget annexe est de 860 857,14 €, sans restes à réaliser en investissement. Il est rappelé que 6 entreprises sont locataires des ateliers relais situés sur la zone des Roucagniers à Lunel-Viel. Aucune cession d'atelier n'est intervenue courant 2020 sur ce budget.

Budget Annexe ZAE Saint Sériès (Les Termes)

Le résultat de clôture de ce budget annexe est de 222 109,93 €, sans restes à réaliser en investissement. Il est rappelé que ce budget annexe ne porte plus désormais que le remboursement de l'emprunt ayant permis son aménagement (jusqu'en 2028) ; lequel doit être financé partiellement par les ventes de parcelles. Une parcelle a été vendue en 2020 (lot n°1) pour un montant total de 139 425 € HT. Il ne reste plus à ce jour qu'une seule parcelle à vendre, qui est prévue pour 2021.

Budget Annexe ZAC Petite Camargue

Le résultat de clôture de ce budget annexe est de 425 303,69 €, sans restes à réaliser en investissement. Ce budget a continué à porter le bail à construction de la plateforme Lidl qui doit s'achever en 2026. Aucun évènement majeur n'est venu impacter ce budget en 2020.

Budget Annexe Pôle d'Excellence Rurale Viavino

Le résultat de clôture de ce budget annexe est de 61 614,79 €, hors restes à réaliser (auquel il convient de déduire 9 933,34 € de restes à réaliser pour 2020). Il est rappelé la clôture de l'EPIC Viavino au 31 décembre 2019, qui a entraîné la reprise d'une partie de son budget de fonctionnement par le budget annexe de la Communauté de Communes en 2020, ainsi que la reprise de l'excédent de clôture de l'EPIC de 26 255,95 €. Le Budget Principal de la Communauté de Communes a financé ce budget à hauteur de 357 000 € en 2020.

Budget Annexe Les Portes du Dardaillon

Le résultat de clôture de ce budget annexe est de - 517 426,50 €, sans restes à réaliser en investissement. Il est rappelé que ce budget a été créé en 2016 pour porter les études et l'aménagement d'une nouvelle zone d'activités économiques située entre Lunel et Lunel-Viel. L'année 2020 a connu la poursuite des études préalables à l'aménagement de cette zone, ainsi que l'achèvement des fouilles d'archéologie préventive. Il est précisé que le déficit de clôture 2020 sera repris dans le budget 2021 par décision modificative.

Avant le vote, **monsieur Pierre Soujol**, Président de la Communauté de Communes, s'est retiré. **Monsieur Denis Devriendt**, Vice-président délégué aux Finances, est désigné pour assurer la présidence de l'Assemblée.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur le compte administratif 2020 des budgets annexes.

Oùï l'exposé de **Monsieur le Vice-président** et après en avoir délibéré, le conseil à la majorité des voix, 2 contre (madame Julia Plane et monsieur Claude Chabert) et 3 abstentions (mesdames Isabelle Autier, Danielle Razigade et monsieur Cyril Barbato) :

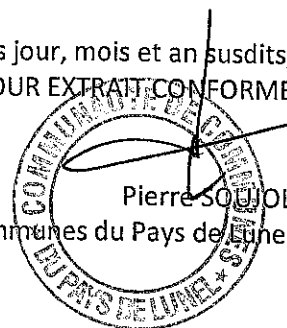
APPROUVE les Comptes Administratifs 2020 des Budgets Annexes de la Communauté de Communes,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 01/04/21
Publication du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Pierre SOUJOL
Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté de Communes du Pays de Lunel
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex